

Ordre du jour :

- **Lecture du Procès Verbal de la précédente réunion**
- **Choix des devis pour la Défense Extérieure Contre l'Incendie**
- **Extension de réseau électrique au village de « La Renauderie »**
- **Permanences au bureau électoral**
- **Questions diverses**

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 04 Mai 2021

L'an deux mille vingt-et-un, le quatre mai à 20 heures 30, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Salle des Fêtes, sous la présidence d'Isabelle TARDY, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 23 Avril 2021

Etaient présents : Mme TARDY, M. PLAIZE, Mme DUBREUIL, MM. BERNARD, BAUDRY, Mmes GERVREAU, LAMOR, LANOUE, LYS, MM. MAROT, MONTIGAUD, PIEL, POULARD

Absents : MM. DANET, ROY (excusés)

Secrétaire de séance : M. POULARD

Madame le Maire ouvre la séance en donnant lecture du Procès Verbal de la précédente réunion.
Le Conseil Municipal adopte et signe ce Procès Verbal.

Choix des devis pour la Défense Extérieure Contre l'Incendie

Madame le Maire rappelle dans un premier temps que les devis retenus sont, comme convenu lors d'une précédente réunion, ceux des entreprises proposant une prestation complète, à savoir des travaux de terrassement à la pose de la citerne.

En ce qui concerne la pose des citernes (villages de « Lansac », « Les Simons » et « Chez Travers », il convient donc de choisir entre l'entreprise RIDEAU et l'entreprise LAFFONT.

Les villages de « Lansac » et « Chez Travers » seront chacun équipés d'une citerne enterrée de 60 m³. Le village des « Simons » sera pourvu d'une citerne souple de 60 m³ également.

Les propositions des entreprises sont les suivantes :

	Entreprise RIDEAU	Entreprise LAFFONT
Citerne souple 60 m ³	5 520.00 € T.T.C.	7 320.00 € T.T.C.
Citernes enterrées 60 m ³	43 200.00 € T.T.C.	33 456.00 € T.T.C.

Il est à noter que l'entreprise LAFFONT inclus dans le prix de la citerne souple, une clôture en grillage soudé et un portillon.
Entendu cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal porte son choix sur le devis de l'entreprise LAFFONT.

Madame le Maire ajoute que la pose de telles citernes nécessite au préalable l'acquisition de foncier (180 € / site) et donc le bornage des terrains pour la somme de 2 280.00 € T.T.C., ainsi que des frais de notaire pour la somme de 1 000.00 € T.T.C. (4 actes).

Concernant la fourniture et la pose de poteaux incendie (villages de « Chez Poizac », « La Renauderie » et « Route de la Croix » en allant vers le village de « Chez Caillet »), seule la RESE est en mesure de réaliser cette prestation pour un montant unitaire de 3 189.14 € T.T.C. comprenant le raccordement sur réseau existant et le terrassement.

A cela vient s'ajouter un forfait unitaire pour branchement d'eau (de 8.01 à 16 mètres) d'un montant de 2 580.50 € T.T.C. et suivant les dossiers, une plus-value par mètre linéaire supplémentaire au-delà de 16 mètres, de 107.11 € T.T.C..

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal donne son accord sur la proposition tarifaire de la RESE.

Extension de réseau électrique au village de « La Renauderie »

Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal d'un dossier d'urbanisme ayant été déposé pour un projet d'aménagement d'une parcelle pour de futures constructions.

Dans le cadre de l'instruction de ce certificat d'urbanisme opérationnel, Enedis indique que la distance entre le réseau existant et la parcelle à desservir ne permet pas un raccordement au réseau public de distribution d'électricité avec un simple branchement et que des travaux d'extension de réseau électrique seront nécessaires pour alimenter la parcelle.

L'extension du réseau devra donc être effectuée sur une longueur d'environ 70 mètres. Le coût au mètre linéaire est de 110 € H.T..

Un devis précis sera transmis si la commune accepte de prendre à sa charge cette extension de réseau.

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte l'extension du réseau électrique tel que décrit par ENEDIS et s'engage à inscrire la dépense au Budget 2021 à réception du devis.

Permanences au bureau électoral

Madame le Maire informe qu'en vue des élections départementales et régionales des 20 et 27 Juin 2021, il y a lieu d'établir les tours de garde du bureau de vote.

Elle précise que celui-ci sera déplacé à la Salle des Fêtes avec accord de la Préfecture.

Le bureau de vote sera tenu de la manière suivante :

ELECTIONS DEPARTEMENTALES			
1^{er} Tour – 20 Juin 2021			
	De 08 h 00 à 11 h 30	De 11 h 30 à 15 h 00	De 15 h 00 à 18 h 00
Président	TARDY Isabelle	TARDY Isabelle	TARDY Isabelle
Assesneur	LAMOR Céline	GIRAUD Annie	BAUDRY Serge
(table de vote)			
Assesneur secrétaire	ROY Jean-Paul	MESMIN Marie-France	MAROT Frédéric
Assesneur	BAUDRY David	CHAUVIN Philippe	DANET Henri
(table de décharge)			

ELECTIONS REGIONALES			
1^{er} Tour – 20 Juin 2021			
	De 08 h 00 à 11 h 30	De 11 h 30 à 15 h 00	De 15 h 00 à 18 h 00
Président	TARDY Isabelle	TARDY Isabelle	TARDY Isabelle
Assesneur	BERNARD Raphaël	DUBREUIL Gisèle	PLAIZE Camille
(table de vote)			
Assesneur secrétaire	GIRARD Vanessa	LANOUE Annie	PIEL Serge
Assesneur	BAUDRY David	CHAUVIN Philippe	DANET Henri
(table de décharge)			

ELECTIONS DEPARTEMENTALES			
2^{ème} Tour – 27 Juin 2021			
	De 08 h 00 à 11 h 30	De 11 h 30 à 15 h 00	De 15 h 00 à 18 h 00
Président	TARDY Isabelle	TARDY Isabelle	TARDY Isabelle
Assesneur	LAMOR Céline	LANOUE Annie	PIEL Serge
(table de vote)			
Assesneur secrétaire	LYS Magalie	DANET Henri	MONTIGAUD Nathalie
Assesneur	ROY Jean-Paul	CHAUVIN Philippe	POULARD Jérôme
(table de décharge)			

ELECTIONS REGIONALES			
2^{ème} Tour – 27 Juin 2021			
	De 08 h 00 à 11 h 30	De 11 h 30 à 15 h 00	De 15 h 00 à 18 h 00
Président	TARDY Isabelle	TARDY Isabelle	TARDY Isabelle
Assesneur	BERNARD Raphaël	DUBREUIL Gisèle	PLAIZE Camille
(table de vote)			
Assesneur secrétaire	GERVREAU Barbara	GIRARD Vanessa	MONTIGAUD Patrick
Assesneur	ROY Jean-Paul	CHAUVIN Philippe	POULARD Jérôme
(table de décharge)			

QUESTIONS DIVERSES

Délibération n° 2021MAI04004

Plantations de haies

Pour faire suite aux décisions prises lors de la réunion du 26 Janvier 2021, Madame le Maire informe de la visite, sur la commune, de Monsieur DUTEUIL, responsable du programme.

Elle précise que le projet de plantation d'un verger dans la zone du bassin d'infiltration n'est pas éligible au programme car situé en zone urbaine.

Cependant, des projets de plantations de haies ou d'arbres sont possibles ailleurs et des projets privés voient également le jour. Il conviendra d'étudier les emplacements, les thèmes ainsi que les délais.

Elle propose que ce projet soit piloté par Monsieur MAROT Frédéric qui a suivi le dossier depuis le départ. Monsieur POULARD Jérôme travaillera également avec lui.

Elle rappelle que ce programme est gratuit. Seuls les frais de dossiers sont à la charge de la commune pour un montant de 60 euros.

Elle ajoute qu'outre la plantation de haies, ce programme s'insère dans une démarche plus globale telle que la qualité de vie, la protection de la biodiversité, le drainage des sols, la qualité paysagère, le label « Villes et Villages Fleuris ». En effet, ce dernier ne récompense pas seulement l'aspect décoratif, mais également le travail fait par les communes pour la biodiversité, la valorisation du patrimoine, le développement touristique... Un diagnostic de l'état actuel de la commune peut être effectué afin de savoir où se situe la commune par rapport à une labellisation éventuelle.

Parcours Terra Aventura

Madame le Maire informe qu'elle va transmettre aux membres de la Commission Tourisme – Culture – Patrimoine, des exemples de dossiers qui lui ont été envoyés par Marion SCHNEID de la Communauté des Communes afin qu'ils les étudient pour la réunion prévue mi-juin.

Achat des terrains de la succession PONSET / MILHIET

Madame le Maire informe que la signature pour l'achat des terrains de la succession MILHIET / PONSET a eu lieu le 29 Avril 2021. La commune est en attente de l'acte de propriété afin de pouvoir assurer ces biens.

Les terrains seront ensuite préparés avant l'utilisation par les écoles.

A cet effet, elle ajoute que l'Amicale des Oiseaux a fait don à l'Association des parents d'élèves, de godets de plantation et de 6 nichoirs qui seront mis en place dans le jardin proche de la Salle des Fêtes.

Abri bus

Monsieur PLAIZE informe que l'abri bus et le local de rangement des vélos de l'école maternelle sont accessibles. Les finitions seront effectuées dès que l'approvisionnement en matériaux sera possible.

Site de Saint-Paul

Madame LANOUE informe d'une demande de Monsieur FREDERIC qui souhaiterait qu'une poubelle soit installée sur le site de Saint-Paul qui reçoit de nombreux visiteurs.

Sa demande est approuvée par l'ensemble de l'équipe municipale.

Madame le Maire clôture la séance à 22 h 00.